



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 février 2023

Création d'une cellule anti-cambriolage dans le Finistère : les forces de l'ordre se mobilisent face aux cambriolages et appellent la population à la vigilance

Alors que le bilan annuel 2022 fait état d'une recrudescence supérieure de 12% par rapport à la période antérieure à la crise du Covid et malgré la réalisation récente de plusieurs interpellations ayant permis l'élucidation de nombreux faits, sous l'impulsion du préfet et des procureurs de la République de Quimper et de Brest, les forces de l'ordre se mobilisent contre les cambriolages dans le Finistère.

Des forces de l'ordre mobilisées sur le terrain, pour une action coordonnée

Premier axe d'action : l'enquête et le renseignement.

Une cellule anti-cambriolage associant police et gendarmerie est créée dans le département du Finistère, afin d'améliorer la lutte contre cette délinquance laquelle est par définition très mobile.

Pour lutter contre les groupes de malfaiteurs qui peuvent agir sur le territoire, les policiers et gendarmes recherchent des traces et indices (police technique et scientifique) et effectuent des enquêtes de voisinage. L'analyse opérationnelle partagée permet ensuite de recouper, rapprocher et diffuser les informations détenues, en particulier face à des phénomènes sériels.

Second axe d'action : mieux détecter, en augmentant encore la présence de voie publique, de jour comme de nuit (dont les patrouilles pédestres) pour dissuader les cambrioleurs et déceler leur présence.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Troisième axe d'action : la prévention.

Celle-ci est renforcée par l'appui des référents sûreté qui sont déployés pour conseiller les entreprises sur la vidéo-protection et l'amélioration de la protection de leurs établissements. Ils peuvent être contactés auprès de chaque brigade et commissariat.

Le développement de dispositifs de vigilance renforcée (participation citoyenne, opération tranquillité vacances) est également encouragé et des réunions d'information peuvent être régulièrement organisées, par territoire, sur ces sujets.

Contre les cambriolages : ayez les bons réflexes

Enfin, l'action contre les cambriolages passe aussi par des mesures simples, que chacun doit mettre en œuvre dans sa vie quotidienne :

- **verrouiller sa porte d'entrée à double tour, même lorsque l'on se trouve à son domicile ;**
- **placer en lieu sûr ses objets de valeur** (bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture.)
Ne pas laisser d'objets de valeur visibles en évidence ;
- **avant de partir en week-end ou en vacances, prévenir un voisin, une personne de confiance et s'inscrire à l'opération tranquillité vacances auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police dont on dépend ;**
- prévoir, autant que possible, **des dispositifs de protection en cas d'absence** (alarme, caméras connectées permettant de donner des éléments aux enquêteurs en cas de cambriolage) ;
- **ne pas hésiter à signaler toute présence suspecte en composant le 17** (véhicule et/ou individus semblant faire du repérage) en donnant si possible des éléments précis (type marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation).

Vous retrouverez ces conseils détaillés sur le site :
<https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes>